



**Mouvement Burkinabè des Droits  
de l'Homme et des Peuples  
(M.B.D.H.P)**



**Mouvement Burkinabè des Droits  
de l'Homme et des Peuples  
(M.B.D.H.P)**

# **DROITS HUMAINS AU BURKINA FASO**

## **RAPPORT 2015**



01 BP: 2055 Ouagadougou 01 - Tél: (+226) 25 35 57 71

**MBDHP** = Rigueur et constance dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'Homme

## **SOMMAIRE**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Sigles et abréviations .....</b>   | <b>6</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>I- Le contexte national.....</b>   | <b>11</b> |
| <b>II- Les violations des droits humains commises<br/>durant le putsch manqué du RSP.....</b> | <b>17</b> |
| <b>III- Les autres violations des droits humains<br/>commises en 2015.....</b>                | <b>29</b> |

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

- AJB :** Association des Journalistes du Burkina
- CAASP :** Coordination des Associations pour l'Assistance  
et le Secours Populaire
- CCVC :** Coalition National de lutte Contre la Vie Chère, la Corruption,  
la Fraude, l'Impunité et pour les Libertés
- CDP :** Congrès pour la démocratie et le progrès
- CEDEAO :** Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CHR :** Centre Hospitalier Régional
- CND :** Conseil National pour la Démocratie
- LMD :** Licence-Master-Doctorat
- MBDHP :** Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des  
Peuples
- MPP :** Mouvement du Peuple pour le Progrès
- OBOUF :** Groupe Ouedraogo Boureima et Frères
- ODJ :** Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina  
Faso
- RSP :** Régiment de Sécurité Présidentielle

## 7. Les violations des droits humains commises dans l'exploitation minière : cas de Namissiguïma et de Perkoouan

Depuis plusieurs années, le Burkina connaît un véritable boom minier. Dans plusieurs localités du pays, des permis de recherches et ou d'exploitation minière sont attribués à des entreprises par les autorités. Généralement, les populations des zones concernées ne sont pas associées encore moins informées des implications de l'attribution de ces permis. Du jour au lendemain donc, leurs habitudes et pratiques culturelles peuvent se retrouver bouleversées par l'installation d'entreprises minières sans pour autant qu'elles profitent des retombées de ces exploitations.

Cette situation s'est produite dans la commune rurale de Namissiguïma, située à 25 kilomètres de Ouahigouya. L'installation de la société minière canadienne True Gold y a donné lieu à un véritable mécontentement populaire. En effet, les habitants de Namissiguïma ont manifesté le 16 janvier 2015 pour rejeter la présence de l'entreprise True Gold dans leur commune. Cette manifestation s'est soldée par la destruction de biens des personnes soupçonnées d'accointance avec l'entreprise ainsi que l'incendie d'une partie du matériel de rue Gold, contraignant ainsi l'entreprise à suspendre ses activités durant quatre (04) mois.



Des machines de True Gold incendiées

Les populations reprochent à True Gold le non-respect de ses engagements. Elles craignent également la destruction d'une mosquée qu'elles jugent sacrée.

Quant aux jeunes de Namissiguïma, de façon particulière, ils revendiquent :

- leur participation au comité de suivi et de liaison ;
- le bitumage de la route Namissiguïma-Ouahigouya ;
- l'amélioration du taux de recrutement de la population dans la mise en œuvre des activités de la société minière ;
- la mise à leur disposition de la convention signée entre l'Etat et la mine.

Mais en lieu et place d'un dialogue, le gouvernement de transition a fait quadriller la zone par les forces de l'ordre. Les populations ont ainsi fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'humiliations diverses durant plusieurs jours. C'est dans ce climat délétère qu'elles ont décidé de l'organisation d'une marche pacifique autour de leurs préoccupations. Le préfet refusa nuitamment d'autoriser la manifestation. Le 29 mai 2015, la manifestation pourtant pacifique fut de ce fait violemment réprimée. Plusieurs manifestants ont été blessés et quatorze autres ont été arrêtés et incarcérés à la maison d'arrêt et de correction de Ouahigouya (MACO). Elles seront jugées et écoperont à l'issue de leur procès, d'une peine d'un mois d'emprisonnement ferme équivalant au temps de leur détention préventive.

## Liste des personnes incarcérées après la manifestation

| Ordre | Nom et prénom (s)    | Date de naissance | Nombre d'enfants | Profession  |
|-------|----------------------|-------------------|------------------|-------------|
| 01    | Bagaya Moumouni      | 1957              | 02               | Commerçant  |
| 02    | Maiga Alassane       | 1959              | 08               | Cultivateur |
| 03    | Savadogo Boukary     | 1973              | 04               | Cultivateur |
| 04    | Ouédraogo Souleymane | 1975              | 07               | Cultivateur |
| 05    | Savadogo Bourima     | 1955              | 10               | Cultivateur |
| 06    | Savadogo Issa        | 1985              | 02               | Elève       |
| 07    | Sanga Hamadé         | 1972              | 05               | Cultivateur |
| 08    | Kindo Iresso         | 1981              | 03               | Cultivateur |
| 09    | Savadogo Moctar      | 1976              | 03               | Cultivateur |
| 10    | Porgo Adama          | 1988              | 02               | Cultivateur |
| 11    | Kindo Boukary        | 1988              | 05               | Cultivateur |
| 12    | Belem Daouda         | 1965              | 10               | Cultivateur |
| 13    | Ouédraogo Hamadé     | 194               | 07               | Cultivateur |
| 14    | Ouédraogo Manda      | 1987              | 04               | Cultivateur |

En réalité, l'exemple de la mine de Kalsaka située à quelques kilomètres de Namissiguima a beaucoup inspiré les habitants de Namissiguima. En effet, à la fin de l'exploitation de la mine de Kalsaka, cette zone est aujourd'hui abandonnée et les populations riveraines font face à d'importants problèmes environnementaux.

La même situation s'est produite également à Perkouan. Du 31 août au 04 septembre 2015, la population de cette localité, située à environ 17 km de Réo, s'est mobilisée contre les activités de la mine de zinc Nantou Mining Burkina Faso S.A. Cette colère populaire visait à exiger de la société minière l'aménagement de voies à l'intérieur du village, la réfection de l'école A de Perkouan qui est dans un très mauvais état et d'autres infrastructures. Il faut noter que la société minière s'était préalablement engagée à réaliser tous ces travaux. Aussi, en langue locale lyélé, « Nantou » signifie « éléphant ». Cette appellation a été choisie pour illustrer l'immense teneur du sous-sol en zinc. Pour preuve, il s'agit du plus grand gisement d'Afrique de l'ouest.

Pendant ce temps, les populations de la localité vivent dans un dénuement total. En saison pluvieuse, faute de voies aména-

gées, il est difficile voire impossible de circuler à moto ou à vélo à l'intérieur du village, surtout aux alentours du marché. La frustration des populations est d'autant plus grande que la seule voie aménagée par Nantou Mining est destinée à ses employés et contourne entièrement le village. L'école primaire, quant à elle, est totalement délabrée. Malgré donc l'exploitation de son sous-sol, le village de Perkouan manque totalement d'infrastructures et ses habitants vivent dans la misère. Pourtant, à la faveur d'une mission du Conseil National de Transition, les populations apprendront que depuis plusieurs années, la mine verse mensuellement la somme de treize millions cinq cent mille francs (13.500.000 F) CFA à la Fondation Nantou (Nantou Fondation pour la condition humaine), dirigée par madame Rosalie Bassolé (épouse de Djibril Bassolé, fils de la province et plusieurs fois ministre sous Blaise Compaoré). Cette fondation est censée « œuvrer à l'amélioration des conditions de vie de la population par le développement local ». Que sont devenus les centaines de millions versés à la fondation ? Pourquoi ni la mine, ni la Fondation n'ont informé les populations de l'existence de fonds destinés au développement local, alors même que les villageois reprochent à la mine de ne pas respecter ses engagements en la matière ? Autant de questions qui ont conduit les populations d'une part à exiger de la société minière la suspension de ce financement et d'autre part à exiger le bilan de la gestion des fonds déjà perçus. Sous la pression populaire, les dirigeants de la Fondation présenteront un bilan le 27 juillet 2015. Mais celui-ci fut contesté, tant les dépenses faites n'étaient pas en adéquation avec les prétendues réalisations (réparation de forages, délivrance du permis de conduire à une quarantaine de jeunes, réhabilitation d'une ancienne auberge en centre de formation aux métiers). L'indignation née de cette situation s'est vite transformée en révolte. C'est ainsi que la mine fut bloquée par les populations pour mettre fin à cette arnaque et demander des investissements pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Le 4 septembre 2015, elles seront violemment dispersées par des éléments de la CRS et de la gendarmerie nationale venus de Réo et de Koudougou. Quarante-six (46) personnes furent arrêtées dont un mineur de 17 ans, des paysans qui allaient à leurs champs, des instituteurs et un professeur. Certaines personnes ont même été arrêtées à leur domicile aux environs de 22 heures 30 minutes.

Vingt-cinq (25) des personnes interpellées et détenues au camp CRS de Koudougou seront libérées le même jour. Les autres dont le mineur et les trois enseignants seront déferés six (6) jours plus tard à la maison d'arrêt et de correction de Koudougou (MACK) et poursuivis pour vandalisme alors qu'aucun dégât matériel n'a été commis par les manifestants. Leur procès se tiendra le 30 septembre 2015. Ils seront tous condamnés à trois mois de prison avec sursis pour organisation ou participation à une manifestation illicite sauf le mineur condamné à six (6) mois de prison avec sursis. Toutefois, le procureur recommandera aux différentes parties de retourner à la table des négociations pour la résolution des problèmes posés. Mais la direction de la mine ne l'entendra pas de cette oreille car dès le 02 octobre 2015, des lettres de demande d'explication seront adressées à 19 travailleurs dont 17 précédemment arrêtés et détenus. Neuf (9) seront maintenus à leurs postes respectifs et les dix (10) autres seront licenciés par Nantou Mining et ses sous-traitants. Les travailleurs licenciés ont saisi l'inspection du travail à Koudougou et sont assistés par l'Union locale CGT-B de Réo. L'affaire suit son cours.

Pour le MBDHP, l'exploitation minière doit respecter le principe constitutionnel selon lequel les ressources naturelles appartiennent au peuple et doivent contribuer à l'amélioration de ses conditions d'existence. C'est d'ailleurs ce que réclament les populations locales qui sont en réalité les premières victimes de l'exploitation des ressources naturelles. Dans le fond, les révoltes des populations sont donc légitimes.

De façon générale, l'exploitation minière au Burkina est une question posée et à résoudre. Les populations riveraines doivent être les premières bénéficiaires des ressources de leur sous-sol. L'or et les autres minéraux étant des ressources non renouvelables, leur exploitation doit prendre en compte les générations présentes et futures. Les communautés locales sont les principales victimes de la dégradation de l'environnement, elles sont les premières concernées par l'altération de l'air et de l'eau potable. L'exploitation minière pose aussi la question de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des ressources nationales.

En réalité, la révolte des populations de Namissiguima et de Perkouan se fonde sur le fait que dans aucune de nos contrées, l'exploitation minière n'a apporté le développement. Les compagnies minières après avoir pompé les ressources locales avec la complicité de certaines élites politiques corrompues, laissent les zones exploitées dans la misère avec des problèmes environnementaux cruciaux. Il est urgent que la société civile s'implique vigoureusement dans ces manifestations populaires en vue de créer un puissant mouvement de citoyen sur l'exploitation des ressources nationales et locales.